P.L.U
PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune de PLOUIDER

REGLEMENT : partie graphique

Révision prescrite par délibération du CM le : 18 février 2011 et 14 avril 2011
Débat préalable organisé au sein du CM le : 03 novembre 2012
PLU arrêté par délibération du CM le : 28 juin 2013
PLU approuvé par délibération du CM le : 03 juillet 2014
PLU rendu exécutoire le : 29 aout 2014
Modification simplifiée n°1 approuvée le : 12 février 2015
Modification simplifiée n°1 exécutoire le : 02 mars 2015

échelle : 1/5000e

N

Bernard LEOPOLD Architecte D.P.L.G. et U. de M. (Montréal) - Urbaniste
15, place des otages 29600 Morlaix - tél : 02 98 63 24 05 - fax : 02 98 88 79 93
leopold.archi@wanadoo.fr

- Nzh — Intitulé de zonage
- Limite de zone
- Espace Boisé Classé (art. L.130-1 du CU)
- Element de paysage à préserver au titre de l'article L123.1.5 7°alinéa du Code de l'Urbanisme
- Site archéologique de type 1
- Recul le long des routes départementales - règlement voirie départementale
- Loi sur le bruit - isolement acoustique
- Limite des espaces proches du rivage
- Fenêtre visuelle

Numéro de l'emplacement réservé	Localisation	Dénomination de l'emplacement réservé	Longueur largeur	Bénéficiaire
1	Parcelle 57	Accès piétonnier à la zone 2AU	87 m de long par 3 m de large	Commune
2	Parcelle 55	Accès piétonnier à la zone 2AU	52 m de long par 3 m de large	Commune

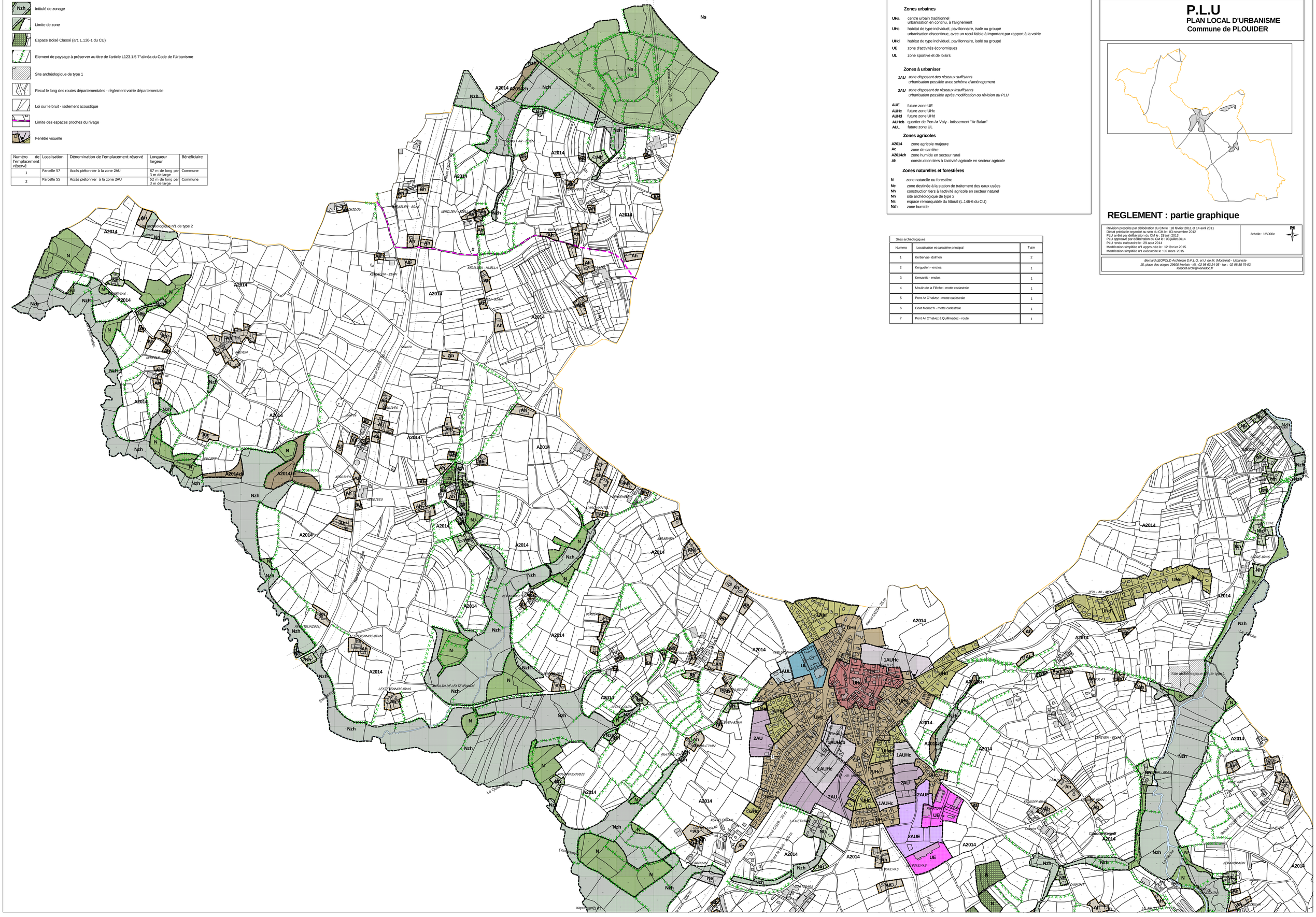

Zones urbaines

UHa	centre urbain traditionnel urbanisation en continu, à l'alignement
UHc	habitat de type individuel, pavillonnaire, isolé ou groupé urbanisation discontinue, avec un recul faible à important par rapport à la voirie
UHd	habitat de type individuel, pavillonnaire, isolé ou groupé
UE	zone d'activités économiques
UL	zone sportive et de loisirs

Zones à urbaniser

1AU	*zone disposant des réseaux suffisants* *urbanisation possible avec schéma d'aménagement*
2AU	*zone disposant de réseaux insuffisants* *urbanisation possible après modification ou révision du PLU*
AUE	future zone UE
AUHc	future zone UHc
AUHd	future zone UHd
AUHcb	quartier de Pen Ar Valy - lotissement "Ar Balan"
AUL	future zone UL

Zones agricoles

A2014	zone agricole majeure
Ac	zone de carrière
A2014zh	zone humide en secteur rural
Ah	construction tiers à l'activité agricole en secteur agricole

Zones naturelles et forestières

N	zone naturelle ou forestière
Ne	zone destinée à la station de traitement des eaux usées
Nh	construction tiers à l'activité agricole en secteur naturel
Nn	site archéologique de type 2
Ns	espace remarquable du littoral (L.146-6 du CU)
Nzh	zone humide

Sites archéologiques

Numero	Localisation et caractère principal	Type
1	Kerbervas- dolmen	2
2	Kerguelen - enclos	1
3	Kersantic - enclos	1
4	Moulin de la Flèche - motte cadastrale	1
5	Pont Ar C'halvez - motte cadastrale	1
6	Coat Menach - motte cadastrale	1
7	Pont Ar C'halvez à Quillimadec - route	1